|  |  |
| --- | --- |
| Titre | **Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996** |
| Document | Doc. prél. No 2 d’octobre 2022 |
| Auteur | BP |
| Point de l’ordre du jour | Point à déterminer |
| Mandat(s) | C&D No 15 du CAGP de 2022C&D No 16 du CAGP de 2021 |
| Objectif | - Obtenir des informations sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996- Date limite d’envoi du Questionnaire complété : le **3 février 2023** |
| Mesures à prendre | Pour décision [ ] Pour approbation [ ] Pour discussion [ ] Pour action / achèvement [x] Pour information [ ]  |
| Annexes | S.O. |
| Document(s) connexe(s) | Doc. prél. No 1 d’octobre 2022 – Projet de tableau des Conclusions et Recommandations des précédentes réunions de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d’enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 qui demeurent d’actualitéDoc. prél. No 5 d’août 2020 – Conventions Enlèvement d’enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 : Planification de la prochaine réunion de la Commission spéciale |

Table des matières

[**Introduction** 3](#_Toc115956962)

[**Objectifs et portée du Questionnaire** 3](#_Toc115956963)

[**Structure du Questionnaire** 3](#_Toc115956964)

[**Coordination pour répondre et soumettre le Questionnaire** 4](#_Toc115956965)

[**Instructions pratiques pour répondre au Questionnaire** 4](#_Toc115956966)

[**PARTIE I – À L’ATTENTION DES PARTIES CONTRACTANTES** 5](#_Toc115956967)

[**1.** **Changements récents dans votre État** 5](#_Toc115956968)

[2. **Champ d’application** (art. 2, 3 et 4 & C&R 29 de la CS de 2017) 6](#_Toc115956969)

[**3.** **Compétence pour prendre des mesures de protection** 6](#_Toc115956970)

[**Résidence habituelle** (art. 5 & C&R 31 de la CS de 2017) 6](#_Toc115956971)

[**Enlèvement international d’enfants** (art. 7 & 50) 6](#_Toc115956972)

[**Divorce ou séparation de corps en cours des parents de l’enfant** (art. 10) 6](#_Toc115956973)

[**Transfert de compétence** (art. 8 et 9) 6](#_Toc115956974)

[**4.** **Types de mesures de protection spéciales** 7](#_Toc115956975)

[**Mesures de protection d’urgence** (art. 11) 7](#_Toc115956976)

[**Mesures provisoires** (art. 12) 7](#_Toc115956977)

[**5.** **Loi applicable** (Chap. III) 7](#_Toc115956978)

[**6.** **Reconnaissance et exécution** 7](#_Toc115956979)

[**Reconnaissance anticipée** (art. 24) 8](#_Toc115956980)

[**Déclaration d’exequatur ou enregistrement aux fins d’exécution** (art. 26, 27 et 28) 8](#_Toc115956981)

[**7.** **Coopération** (Chap. V) 8](#_Toc115956982)

[**Pratique de l’Autorité centrale** 8](#_Toc115956983)

[**Services disponibles** 9](#_Toc115956984)

[**Médiation, conciliation ou méthodes analogues** (art. 31(b)) 14](#_Toc115956985)

[**Placement et recueil à l’étranger** (art. 33) 14](#_Toc115956986)

[**Rapports** (art. 32, 33 et 34) 15](#_Toc115956987)

[**Assistance des autorités d’un autre État contractant** 15](#_Toc115956988)

[**8.** **Dispositions générales** 15](#_Toc115956989)

[Certificats de l’article 40 15](#_Toc115956990)

[Questions relatives aux biens de l’enfant (art. 55 et 60) 15](#_Toc115956991)

[**9.** **Thèmes particuliers** 16](#_Toc115956992)

[Déménagement international de la famille 16](#_Toc115956993)

[Enfants victimes d’un enlèvement international 16](#_Toc115956994)

[Enfants non accompagnés ou séparés et situations d’urgence (art. 6) 17](#_Toc115956995)

[**Questions de droit de visite et de droit de contact au niveau international impliquant des enfants** 18](#_Toc115956996)

[**Manuel pratique** 18](#_Toc115956997)

[**Points de l’ordre du jour pour la prochaine CS** 18](#_Toc115956998)

[**PARTIE II – À L’ATTENTION DES PARTIES NON CONTRACTANTES** 19](#_Toc115956999)

# **Introduction**

## **Objectifs et portée du Questionnaire**

1. Le présent Questionnaire est distribué en préparation de la Huitième réunion de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d’enfants de 1980 (ou « Convention de 1980 ») et de la Convention Protection des enfantsde 1996 (ou « Convention de 1996 ») qui devrait se tenir en **octobre 2023** **(dates à confirmer**). Le présent Questionnaire se concentre sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996 ; un autre Questionnaire sera consacré à la Convention Enlèvement d’enfants de 1980.
2. En distribuant le présent Questionnaire, le Bureau Permanent (« BP ») vise à :
3. obtenir des informations sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996 au sein des Parties contractantes, y compris les procédures qui ont été établies pour mettre en œuvre la Convention, l’étendue de la coopération entre les Parties contractantes et les types d’assistance fournie aux particuliers ;
4. mettre en lumière les défis ou les questions qui se sont posés ainsi que les bonnes pratiques afférents au fonctionnement de la Convention ;
5. identifier les défis ou les questions qui se sont posés aux Parties non contractantes dans le processus d’étude de la Convention en vue de la signer et de la ratifier ou d’y adhérer ; et
6. obtenir des avis et des commentaires sur les sujets clés qu’il conviendra d’aborder lors de la réunion de la CS et aider à l’établissement d’un ordre du jour de la réunion.
7. Les informations recueillies par le biais du présent Questionnaire pourront également permettre au BP de donner un aperçu du travail effectué pour l’élaboration d’un Profil d’État. Le BP travaille à l’élaboration d’un Profil d’État pour la Convention de 1996 en vue de le faire adopter par la CS. À l’avenir, les Profils des États seront utilisés pour indiquer de manière plus détaillée certaines des informations actuellement posées dans le Questionnaire.

## **Structure du Questionnaire**

1. Le présent Questionnaire suit, dans la mesure du possible, l’ordre des chapitres de la Convention de 1996, complété d’une section supplémentaire consacrée à des sujets particuliers. Cette structure est similaire à celle du précédent Questionnaire diffusé en amont de la Septième réunion de la Commission spéciale en 2017[[1]](#footnote-2). Le présent Questionnaire est composé de deux parties principales :

Partie I : À l’attention des Parties contractantes, comprenant 48 questions, et

Partie II : À l’attention des Parties non contractantes, comprenant 4 questions.

1. Si le présent Questionnaire s’adresse principalement aux Parties contractantes à la Convention de 1996, les commentaires d’autres participants invités à assister à la réunion de la CS (c.-à-d., des États qui ne sont pas encore Parties à la Convention, des organisations internationales et organisations internationales non gouvernementales) portant sur toute partie de ce Questionnaire sont également les bienvenus.
2. Le présent Questionnaire a été conçu de manière à collecter des données quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de la Convention de 1996. Il présente différents types de questions (questions ouvertes, questions oui / non, classement par fréquence), qui ont été élaborées dans le but de recueillir des données fiables sur les pratiques actuelles et les sujets pertinents pour le fonctionnement de la Convention de 1996.

## **Coordination pour répondre au Questionnaire et le soumettre**

1. Le présent Questionnaire est transmis aux Autorités centrales avec copie aux membres du Réseau international de juges de La Haye (« RIJH ») désignés par les Parties contractantes aux Conventions de 1996 et 1980, ainsi qu’aux Organes nationaux et de liaison des Membres de la HCCH. Les Autorités centrales et les membres du RIJH sont invités à se concerter, s’il y a lieu, entre eux et avec d’autres membres du pouvoir judiciaire en vue de répondre aux questions portant sur les autorités compétentes. Il appartient aux Autorités centrales de soumettre au BP le Questionnaire dûment rempli.

## **Instructions pratiques pour répondre au Questionnaire**

1. **Utiliser la version Word du document** : afin de permettre au BP d’extraire des parties du Questionnaire en vue de compiler et d’analyser les réponses, veuillez utiliser **cette version Word** du document et à **ne pas retourner une version PDF** du Questionnaire complété.
2. **Soumettre le Questionnaire complété**: nous vous prions de bien vouloir envoyer le Questionnaire complété par courrier électronique, dans une pièce jointe au format Word, à l’adresse secretariat@hcch.net, en indiquant dans l’objet du message la mention qui suit :

« CS 2023 – Réponses au Questionnaire de la CS de 1996 – [nom de l’État] »

1. **Date limite d’envoi du Questionnaire complété**: le 3 février 2023
2. **Visibilité sur le site web de la HCCH :** le BP a l’intention, sauf indication contraire, de publier toutes les réponses au présent Questionnaire sur le site web de la HCCH ([www.hcch.net](http://www.hcch.net)). Par conséquent, veuillez indiquer clairement dans votre message d’envoi du Questionnaire complété les réponses que **vous ne souhaitez pas** voir apparaître sur le site web.
3. Pour toute question, n’hésitez pas à contacter le BP à l’adresse secretariat@hcch.net. Le BP vous remercie de votre contribution alors qu’il prépare la prochaine réunion de la CS en 2023.

**Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996**

Chaque fois que vous faites référence, dans le cadre de votre réponse au présent Questionnaire, à une loi, des règles, des lignes directrices ou de la jurisprudence internes portant sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996, **veuillez joindre une copie du document évoqué** (a) dans la langue originale et (b), si possible, accompagnée d’une traduction en anglais et / ou en français.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’État ou de l’unité territoriale[[2]](#footnote-3) :** | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| *Pour les besoins de suivi :* |
| Nom de la personne à contacter : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Nom de l’autorité / du service : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Numéro de téléphone : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Courrier électronique : | Veuillez saisir les informations demandées ici |

# **PARTIE I – À L’ATTENTION DES PARTIES CONTRACTANTES**

## **Changements récents dans votre État**

1. Des changements significatifs eu égard à la **législation** ou aux **règles procédurales** en matière de protection internationale des enfants sont-ils intervenus dans votre État ? Veuillez préciser, dans la mesure du possible, les raisons justifiant les changements intervenus et énoncer les résultats obtenus en pratique.

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Veuillez indiquer les trois **décisions les plus importantes concernant l’interprétation et l’application de la Convention de 1996** rendue récemment par les autorités compétentes[[3]](#footnote-4) dans votre État.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de la décision | Nom du tribunal | Degré de juridiction | Résumé de la décision |
| Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici | Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Veuillez présenter un bref résumé de **tout autre développement important** survenu dans votre État en matière de protection internationale des enfants, y compris des instruments régionaux ou accords bilatéraux qui ont été négociés, que votre État a signés et ratifiés ou auxquels il a adhéré (par ex., le Protocole d’accord sur le placement des enfants à l’étranger) :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Champ d’application** (art. 2, 3 et 4, et C&R No 29 de la CS de 2017)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de la détermination du champ d’application de la Convention de 1996 (par ex., quelles mesures de protection relèvent du champ d’application de la Convention de 1996) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Compétence pour prendre des mesures de protection**

### **Résidence habituelle** (art. 5 et C&R No 31 de la CS de 2017)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles rencontré des difficultés dans le cadre de la détermination de la résidence habituelle de l’enfant dans les affaires relevant du champ d’application de la Convention de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Enlèvement international d’enfants** (art. 7 et 50)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de la **prise de décision visant à exercer ou non leur compétence**? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Divorce ou séparation de corps en cours des parents de l’enfant** (art. 10)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le cadre de la prise de décision visant à exercer ou non leur **compétence** dans les cas où le divorce ou la séparation de corps des parents de l’enfant est en cours (**art. 10**) ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Transfert de compétence** (art. 8 et 9)

1. À quelle fréquence les autorités compétentes de votre État ont-elles été amenées à se prononcer sur des affaires dans lesquelles la compétence est transférée en vertu des **articles 8 et / ou 9** de la Convention de 1996 ?

[ ]  Ne sait pas

[ ]  Jamais

[ ]  Rarement

[ ]  Parfois

[ ]  Très souvent

[ ]  Toujours

Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Votre État a-t-il développé des **bonnes pratiques, des procédures, des directives ou des protocoles** pour faciliter le transfert de compétence ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser et fournir les liens vers les documents pertinents dans la mesure du possible :Veuillez saisir les informations demandées ici |
| [ ]  | Non |
|  | Non. Veuillez en préciser les raisons :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Types de mesures de protection spéciales**

### **Mesures de protection d’urgence** (art. 11)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis concernant l’application de l’**article 11** (par ex., la définition de l’« urgence » ; la portée, la nature et la durée des mesures) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui, dans les affaires d’enlèvement international d’enfants. |
|  | Si possible, veuillez fournir des détails sur l’expérience de votre État dans le recours à l’article 11 dans les affaires d’enlèvement international d’enfants : |
|  | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| [ ]  | Oui, dans d’autres situations. |
|  | Veuillez préciser dans quelles autres situations une autorité compétente de votre État a appliqué l’article 11 : |
|  | Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Mesures provisoires** (art. 12)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis concernant l’application de l’**article 12** (par ex., la définition de ce qui peut constituer un « caractère provisoire » ; la portée, la nature et la durée des mesures) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Loi applicable** (chap. III)

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis concernant les règles de loi applicable prévues par les **articles 15, 16 et 17** de la Convention de 1996? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Reconnaissance et exécution**

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées, lorsqu’elles agissaient en tant qu’autorités requises, à des défis en ce qui concerne la **reconnaissance des mesures de protection** ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Reconnaissance anticipée** (art. 24)

1. À quelle fréquence les autorités compétentes de votre État ont-elles été amenées à se prononcer sur des affaires de demandes de **reconnaissance anticipée**?

[ ]  Ne sait pas

[ ]  Jamais

[ ]  Rarement

[ ]  Parfois

[ ]  Très souvent

[ ]  Toujours

Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Des **procédures judiciaires ou administratives, des lignes directrices ou des protocoles** ont-ils été adoptés dans votre État en vue de faciliter l’application de l’article 24?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Oui, mais il n’y a pas eu de changements depuis la dernière réunion de la CS |
| [ ]  | Oui, avec des changements depuis la dernière réunion de la CS.  |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |
| [ ]  | Non |

### **Déclaration ou enregistrement aux fins d’exécution** (art. 26, 27 et 28)

1. En ce qui concerne la ***procédure simple et rapide*** pour déclarer exécutoire ou enregistrer aux fins de la mise en œuvre de mesures de protection adoptées dans une autre Partie contractante (art. 26), quelle est la pratique dans votre État ?
2. Quelle autorité déclare exécutoire ou enregistre une mesure de protection adoptée dans une autre Partie contractante ? Veuillez préciser :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Quels délais sont appliqués en vue d’assurer la célérité de la procédure ? Veuillez préciser : ]

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Est-il nécessaire de disposer d’une représentation juridique ? Veuillez préciser :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Avez-vous eu connaissance de défis rencontrés par votre État dans le cadre de la mise en œuvre des **articles 26, 27 et / ou 28**? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Coopération** (chap. V)

### **Pratique de l’Autorité centrale**

1. Avez-vous eu connaissance de défis rencontrés par votre État concernant l’application de l’**article 30** (par ex., en ce qui concerne le respect des délais de réponse aux demandes) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Services disponibles**

1. Si votre État a répondu au Questionnaire de 2016, veuillez indiquer si des changements sont intervenus depuis lors en ce qui concerne les services fournis par votre Autorité centrale :

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non. Veuillez passer à la question No 22 |
| [ ]  | Oui. Veuillez continuer à répondre aux questions suivantes |

1. Étant entendu que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 1996 peuvent varier, votre Autorité centrale offre-t-elle, aux **individus résidant habituellement dans votre État** et qui en font la demande eu égard à l’une des matières suivantes, une quelconque assistance ? Dans l’affirmative, veuillez préciser la nature de l’assistance en question.

|  |  |
| --- | --- |
| Matière | Service(s) fourni(s) |
| 1. Demande en vue d’organiser ou d’assurer l’exercice effectif des **droits de visite** dans une autre Partie contractante (État requis)[[4]](#footnote-5)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter [ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative en vue d’obtenir des mesures pour organiser ou garantir l’exercice effectif des droits de visite[ ]  7. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  8. Assistance en vue d’obtenir les services d’un conseiller juridique ou des services de médiation si nécessaire, dans l’État requis[ ]  9. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  10. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  11. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande en vue de garantir le retour de l’enfant **enlevé par l’un de ses parents** dans votre État, dans les cas concernant lesquels la Convention de 1980 n’a pas vocation à s’appliquer
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance en vue de localiser l’enfant qui a été enlevé ou qui est retenu de manière illicite[ ]  7. Assistance dans le cadre de l’adoption de mesures provisoires ou d’urgence de protection afin d’éviter que l’enfant ne subisse des torts supplémentaires[ ]  8. Assistance en vue d’obtenir le retour volontaire de l’enfant ou de résoudre le différend au moyen d’un accord à l’amiable[ ]  9. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative eu vue d’obtenir le retour de l’enfant[ ]  10. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  11. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l’enfant[ ]  12. Assistance en vue d’obtenir les services d’un conseiller juridique ou des services de médiation[ ]  13. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  14. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande [ ]  15. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande visant à garantir le retour d’un **enfant en fugue** dans votre État (voir **art. 31(c)**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance en vue de localiser l’enfant en fugue[ ]  7. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative eu vue d’obtenir le retour de l’enfant[ ]  8. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  9. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l’enfant[ ]  10. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique [ ]  11. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  12. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande [ ]  13. Autre, veuillez préciser : |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande d’un **rapport sur la situation de l’enfant** résidant habituellement dans une autre Partie contractante (par ex., un enfant qui est rentré par suite d’une procédure d’enlèvement ou dont l’État de résidence habituelle a changé par suite d’un déménagement) (voir **art. 32(a)**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande sollicitant une décision, de la part des autorités compétentes d’une autre Partie contractante, quant à la **reconnaissance ou au refus de reconnaissance** d’une mesure adoptée dans votre État (voir **art. 24**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique[ ]  7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  8. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande visant à ce que les autorités compétentes d’une autre Partie contractante **déclarent exécutoire ou enregistrent une décision aux fins de la mise en œuvre** de mesures adoptées dans votre État (voir **art. 26**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique [ ]  7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  8. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Étant entendu que les services fournis par les Autorités centrales en vertu de la Convention de 1996 peuvent varier, si votre Autorité centrale était amenée à recevoir une demande d’assistance émanant d’une **autre Autorité centrale,** transmise au nom d’un individu résidant à l’étranger et portant sur l’une des matières suivantes, veuillez préciser la nature de l’assistance que votre Autorité centrale apporterait dans un tel cas.

|  |  |
| --- | --- |
| Matière | Service(s) fourni(s) |
| 1. Demande en vue d’organiser ou d’assurer l’exercice effectif des **droits de visite** dans une autre Partie contractante (État requis)[[5]](#footnote-6)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter [ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative en vue d’obtenir des mesures pour organiser ou garantir l’exercice effectif des droits de visite[ ]  7. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  8. Assistance en vue d’obtenir les services d’un conseiller juridique ou des services de médiation si nécessaire, dans l’État requis[ ]  9. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  10. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  11. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande en vue de garantir le retour de l’enfant **enlevé par l’un de ses parents** dans votre État, dans les cas concernant lesquels la Convention de 1980 n’a pas vocation à s’appliquer
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance en vue de localiser l’enfant qui a été enlevé ou qui est retenu de manière illicite[ ]  7. Assistance dans le cadre de l’adoption de mesures provisoires ou d’urgence de protection afin d’éviter que l’enfant ne subisse des torts supplémentaires[ ]  8. Assistance en vue d’obtenir le retour volontaire de l’enfant ou de résoudre le différend au moyen d’un accord à l’amiable[ ]  9. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative eu vue d’obtenir le retour de l’enfant[ ]  10. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  11. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l’enfant[ ]  12. Assistance en vue d’obtenir les services d’un conseiller juridique ou des services de médiation[ ]  13. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  14. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande [ ]  15. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande visant à garantir le retour d’un **enfant en fugue** dans votre État (voir **art. 31(c)**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance en vue de localiser l’enfant en fugue[ ]  7. Assistance dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative eu vue d’obtenir le retour de l’enfant[ ]  8. Apport d’une aide juridictionnelle et de conseils juridiques ou assistance dans le cadre de l’obtention de ces derniers[ ]  9. Assistance dans le cadre de la prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l’enfant[ ]  10. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique [ ]  11. Renvoi de la demande d’assistance à d’autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales[ ]  12. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande [ ]  13. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande d’un **rapport sur la situation de l’enfant** résidant habituellement dans une autre Partie contractante (par ex., un enfant qui est rentré par suite d’une procédure d’enlèvement ou dont l’État de résidence habituelle a changé par suite d’un déménagement) (voir **art. 32(a)**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Autre, veuillez préciser : |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande sollicitant une décision, de la part des autorités compétentes d’une autre Partie contractante, quant à la **reconnaissance ou au refus de reconnaissance** d’une mesure adoptée dans votre État (voir **art. 24**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique[ ]  7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  8. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |
| 1. Demande visant à ce que les autorités compétentes d’une autre Partie contractante **déclarent exécutoire ou enregistrent une décision aux fins de la mise en œuvre** de mesures adoptées dans votre État (voir **art. 26**)
 | [ ]  1. Aucun[ ]  2. Assistance pour recueillir des informations sur le fonctionnement de la Convention de 1996[ ]  3. Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l’État requis[ ]  4. Mise en relation avec l’Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l’État requis afin d’établir le type d’assistance que ces dernières peuvent apporter[ ]  5. Transmission de la demande à l’Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l’État requis[ ]  6. Assistance pour obtenir les services d’un conseiller juridique [ ]  7. Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande[ ]  8. Autre, veuillez préciser :  |
|  Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Médiation, conciliation ou méthodes analogues** (art. 31(b))

1. Comment votre Autorité centrale (soit directement, soit par l’intermédiaire d’autorités publiques ou d’autres organes) prend-elle les mesures appropriées en vertu de l’**article 31(b)** en vue de faciliter, grâce à la médiation, la conciliation ou tout autre mode analogue, des solutions consensuelles tendant à la protection de l’enfant ou de ses biens dans des cas où la Convention de 1996 s’applique ?

Veuillez préciser :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Placement et recueil à l’étranger** (art. 33)

1. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis, ou des questions ont-elles été soulevées, en ce qui concerne :
2. [ ]  le **champ d’application de l’article 33** *(*par ex, en cas de placement chez des proches, d’enfants migrants)

 Veuillez fournir le plus de détails possibles :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. [ ]  les **délais** des consultations au titre de l’article 33

 Veuillez fournir le plus de détails possibles :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. [ ]  l’existence de **mesures de protection équivalentes** dans l’autre Partie contractante ou les différences dans la législation interne applicable

 Veuillez fournir le plus de détails possibles :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. [ ]  les **coûts financiers** liés au placement / recueil à l’étranger

 Veuillez fournir le plus de détails possibles :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. [ ]  d’autres **questions pratiques** découlant du placement ou du recueil à l’étranger (par ex., les documents, les questions d’immigration)

 Veuillez fournir le plus de détails possibles :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. [ ]  d’autres questions relatives à l’article 33. Veuillez préciser :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Des **procédures judiciaires ou administratives, des lignes directrices ou des protocoles** ont-ils été adoptés dans votre État pour traiter la procédure de placement en vertu de l’article 33 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez les décrire et fournir un lien ou joindre tout document pertinent, de préférence traduit en anglais ou en français :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. À la suite du placement de l’enfant à l’étranger dans une autre Partie contractante, votre État recherche-t-il des **informations de suivi sur la situation** de cet enfant ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Rapports** (art. 32, 33 et 34)

1. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis dans le partage ou l’obtention de rapports ou d’informations conformément aux **articles 32, 33 ou 34**? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Les autorités de votre État ont-elles recours à un modèle standard lorsqu’elles présentent un rapport portant sur (la situation de) l’enfant en vertu des articles 32 ou 33 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez joindre le modèle à votre réponse (de préférence en anglais ou en français) :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Assistance des autorités d’une autre Partie contractante**

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant à l’application de l’**article 35**? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Les juges de votre État ont-ils recours aux communications judiciaires directes dans les cas qui relèvent de la Convention de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser dans le cadre de quelles matières spécifiques (par ex., transfert de compétence, placement d’un enfant) :Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Dispositions générales**

### Certificats de l’article 40

1. À quelle fréquence les autorités compétentes de votre État ont-elles émis un **certificat** indiquant la qualité et les pouvoirs conférés à la personne titulaire de l’autorité parentale ou à toute personne à qui est confiée la protection de la personne et des biens de l’enfant, conformément à l’**article 40** ?

[ ]  Ne sait pas

[ ]  Jamais

[ ]  Rarement

[ ]  Parfois

[ ]  Très souvent

[ ]  Toujours

1. Votre État a-t-il été confronté à des défis concernant les demandes présentées au titre de l’**article 40**? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### Questions relatives aux biens de l’enfant (art. 55 et 60)

1. À quelle fréquence les autorités compétentes de votre État ont-elles traité des **mesures de protection des biens de l’enfant en recourant au cadre prévu par la Convention** ?

[ ]  Ne sait pas

[ ]  Jamais

[ ]  Rarement

[ ]  Parfois

[ ]  Très souvent

[ ]  Toujours

Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

## **Thèmes particuliers**

### Déménagement international de la famille

1. Votre État a-t-il adopté des procédures spécifiques en ce qui concerne le déménagement international des familles ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Oui |
| Veuillez décrire ces procédures, si possible :Veuillez saisir les informations demandées ici |
| [ ]  | Non  |
| Veuillez décrire comment les autorités traitent les affaires de déménagement international des familles, si possible :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Avez-vous eu connaissance d’un quelconque recours à l’article 24, qui prévoit une reconnaissance anticipée, en lieu et place ou dans le cadre d’un déménagement international des familles ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Avez-vous eu connaissance d’un quelconque recours à d’autres dispositions de la Convention de 1996 dans des cas où l’un des parents souhaite déménager dans un autre État avec l’enfant ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### Enfants victimes d’un enlèvement international

1. Les autorités de votre État ont-elles été confrontées à des défis quant à l’application de la Convention de 1996 (par ex., art. 50) à des cas d’enlèvements d’enfants dans lesquels la Convention de 1980 n’a pas vocation à s’appliquer (voir Questions 20(b) et 21(b) ci-dessus) ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Dans les cas d’enlèvements d’enfants pour lesquels les deux Conventions de 1980 et de 1996 avaient vocation à s’appliquer, les autorités de votre État ont-elles eu recours aux dispositions de la Convention de 1996 (par ex., art. 50) en sus ou en lieu et place des dispositions de la Convention de 1980 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser quelles dispositions ont été appliquées et les raisons de cette application :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Dans les cas d’enlèvements d’enfants, que la Convention de 1980 s’applique ou non, les autorités de votre État ont-elles eu recours aux dispositions portant sur la coopération contenues au chapitre V de la Convention de 1996 pour déterminer la disponibilité de mesures de protection adéquates dans l’État de résidence habituelle de l’enfant (par ex., pour faciliter le retour de l’enfant) ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Dans les cas d’enlèvements d’enfants, les autorités compétentes de votre État ont-elles pris des mesures de protection en vertu de l’article 11 comme substituts à des mesures de protection sous la forme de décisions miroirs ou engagements, en vue de faciliter le retour de l’enfant ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### Enfants non accompagnés ou séparés[[6]](#footnote-7) et situations d’urgence (art. 6)

1. À quelle fréquence les autorités compétentes de votre État ont-elles été amenées à se prononcer sur des **affaires impliquant des enfants réfugiés, des enfants internationalement déplacés ou des enfants dont la résidence habituelle ne peut être établie** en recourant au cadre prévu par la Convention de 1996 ?

[ ]  Ne sait pas

[ ]  Jamais

[ ]  Rarement

[ ]  Parfois

[ ]  Très souvent

[ ]  Toujours

Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Lorsque **la résidence habituelle d’un enfant présent sur votre territoire n’a pu être établie**, les autorités de votre État ont-elles eu recours à l’une des dispositions de la Convention de 1996 en matière de coopération pour établir le lieu de la résidence habituelle de l’enfant ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Les autorités compétentes de votre État ont-elles déjà fourni une assistance pour **localiser des enfants** disparus en raison de troubles survenus dans leur État de résidence habituelle en recourant au cadre prévu par la Convention de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Des **procédures, des lignes directrices ou des protocoles** ont-ils été adoptés dans votre État pour traiter de la protection des enfants non accompagnés ou séparés dans le contexte de la Convention de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez les décrire et fournir un lien ou joindre tout document pertinent, de préférence traduit en anglais ou en français :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Dans des situations d’urgence, telles qu’une crise humanitaire, les autorités de votre État ont-elles rencontré des difficultés en ce qui concerne l’**échange d’informations** entre les autorités des Parties contractantes, compte tenu notamment des articles 36 et 37 de la Convention de 1996 ? Des questions ont-elles été soulevées à cet égard ?

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Savez-vous si le **Document préliminaire No 7 de février 2020, « Application de la Convention Protection des enfants de 1996 aux enfants non accompagnés ou séparés »** a été porté à l’attention des autorités compétentes de votre État ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Questions de droit de visite et de droit de contact au niveau international impliquant des enfants**

1. Dans l’hypothèse où votre État serait également Partie contractante à la Convention de 1980, avez-vous eu connaissance d’un quelconque recours aux dispositions de la Convention de 1996, y compris celles du **chapitre V**, à la place de ou en lien avec l’**article 21** de la Convention de 1980[[7]](#footnote-8) ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Manuel pratique**

1. Avez-vous des observations ou commentaires concernant le **Manuel pratique** sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

### **Points de l’ordre du jour pour la prochaine réunion de la CS**

1. Votre État souhaiterait-il aborder des **questions particulières** relatives à la Convention de 1996 lors de la réunion de la CS ? Veuillez les préciser et indiquer l’ordre de priorité :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

# **PARTIE II – À L’ATTENTION DES PARTIES NON CONTRACTANTES**

1. Votre État envisage-t-il actuellement de **signer, ratifier la Convention Protection des enfants de 1996 ou d’y accéder** ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Oui |
|  | Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :Veuillez saisir les informations demandées ici |
| [ ]  | Non |
|  | Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Dans le cadre de l’examen de la manière dont votre État **mettrait en œuvre la Convention Protection des enfants de 1996**, avez-vous été confronté à de quelconques **sujets de préoccupation** ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Votre État souhaiterait-il aborder des **questions particulières** relatives à la Convention Protection des enfants de 1996 lors de la réunion de la CS ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez les préciser et indiquer l’ordre de priorité :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Avez-vous des observations ou commentaires concernant le **Manuel pratique** sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996 ?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Non |
| [ ]  | Oui |
|  | Veuillez préciser :Veuillez saisir les informations demandées ici |

1. Les réponses au Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996 diffusé en décembre 2016 sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.hcch.net/fr/publications-and-studies/details4/?pid=6550&dtid=33>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Aux fins du présent Questionnaire, le terme « État » comprend, le cas échéant, les unités territoriales. [↑](#footnote-ref-3)
3. Aux fins du présent Questionnaire, l’expression « autorité compétente » renvoie aux autorités judiciaires ou administratives qui disposent d’un pouvoir de décision en vertu de la Convention de 1996. Si dans la majorité des Parties contractantes à la Convention, ces « autorités » sont des tribunaux (c.-à-d., des autorités judiciaires), dans certaines Parties contractantes, ce sont des autorités administratives qui sont chargées de statuer dans les affaires relevant de la Convention. [↑](#footnote-ref-4)
4. Dans ce contexte, voir par ex., le [Manuel pratique](https://www.hcch.net/fr/publications-and-studies/details4/?pid=6096) sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996, sections 11(E)(d) et 13(B) (2014). [↑](#footnote-ref-5)
5. Dans ce contexte, voir par ex., le [Manuel pratique](https://www.hcch.net/fr/publications-and-studies/details4/?pid=6096) sur le fonctionnement de la Convention Protection des enfants de 1996, sections 11(E)(d) et 13(B) (2014). [↑](#footnote-ref-6)
6. En ce qui concerne cette section du Questionnaire, voir [Doc. prél. No 7 de février 2020](https://assets.hcch.net/docs/0e5875ab-1cd0-41fd-8eaa-a6d4e2dc74d6.pdf), « Application de la Convention Protection des enfants de 1996 aux enfants non accompagnés ou séparés ». [↑](#footnote-ref-7)
7. Le [Rapport explicatif](https://assets.hcch.net/upload/expl34.pdf) (Lagarde) sur la Convention de 1996 relève que la coopération, en application de l’art. 35(1), entre les autorités d’États parties eu égard au droit de visite « vient en quelque sorte compléter et renforcer la coopération pas toujours efficace prévue aux mêmes fins entre Autorités centrales » conformément à l’art. 21 de la Convention de 1980. Rapport explicatif, para. 146 (1997). [↑](#footnote-ref-8)